



C/38/10

ORIGINAL : anglais

DATE : 20 juillet 2004

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Trente huitième session ordinaire
Genève, 21 octobre 2004

**RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX
DU COMITE TECHNIQUE, DES GROUPES DE TRAVAIL
TECHNIQUES ET DU GROUPE DE TRAVAIL SUR
LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET
MOLECULAIRES, NOTAMMENT
LES PROFILS D'ADN**

Document établi par le Bureau de l'Union

1. Le présent document expose l'état d'avancement des travaux du Comité technique (TC) et de ses groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT).

I. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMITE TECHNIQUE.....	4
PARTICIPATION.....	4
RAPPORT SUR CERTAINES QUESTIONS EXAMINEES AU COURS DES DERNIERES SESSIONS DU COMITE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE, DU COMITE CONSULTATIF ET DU CONSEIL.....	4
RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES, Y COMPRIS LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLECULAIRES, NOTAMMENT LES PROFILS D'ADN (BMT) ET LES SOUS-GROUPES <i>AD HOC</i> SUR L'APPLICATION DES TECHNIQUES MOLECULAIRES AUX PLANTES CULTIVEES (SOUS-GROUPES DES PLANTES CULTIVEES).....	4
DOCUMENTS TGP.....	5
BASES DE DONNEES D'INFORMATION DE L'UPOV.....	5
<i>Système de codes UPOV</i>	5
<i>Base de données sur les variétés végétales fondée sur le Web</i>	8
<i>Base de données UPOV-ROM</i>	8
<i>Base de données GENIE</i>	8
PUBLICATION DES DESCRIPTIONS VARIETALES.....	8
ATELIERS PREPARATOIRES.....	10
TECHNIQUES MOLECULAIRES.....	11
PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN.....	11
LISTE DES ESPECES POUR LESQUELLES DES CONNAISSANCES PRATIQUES ONT ETE ACQUISES OU POUR LESQUELLES DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN NATIONAUX ONT ETE ETABLIS.....	13
PROGRAMME DE LA QUARANTE ET UNIEME SESSION.....	13
PRESIDENT DU TWA.....	14
PRESIDENT ET VICE-PRESIDENT.....	14
II. RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES ET DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLECULAIRES, NOTAMMENT LES PROFILS D'ADN.....	14
GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES PLANTES AGRICOLES (TWA).....	14
<i>Participation</i>	14
<i>Techniques moléculaires</i>	14
<i>Projet d'examen de la publication des descriptions variétales</i>	15
<i>Projet d'échange de semences de variétés sélectionnées</i>	15
<i>Bases de données d'information de l'UPOV</i>	15
<i>Documents TGP</i>	16
<i>Principes directeurs d'examen</i>	16
<i>Date et lieu de la prochaine session</i>	16
<i>Programme de la prochaine session</i>	16
GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES SYSTEMES D'AUTOMATISATION ET LES PROGRAMMES D'ORDINATEUR (TWC).....	16
<i>Participation</i>	17
<i>Projet d'examen de la publication des descriptions variétales</i>	17
<i>Bases de données d'information de l'UPOV</i>	17
<i>Documents TGP</i>	18
<i>Méthodes statistiques applicables aux données produites à l'aide de méthodes biochimiques ou moléculaires</i>	18
<i>Plans en blocs incomplets dans l'examen DHS</i>	18
<i>Écart phénotypique</i>	18
<i>Normes de probabilité aux fins de l'analyse COY</i>	19
<i>Documents statistiques</i>	19
<i>Date et lieu de la prochaine session</i>	19
<i>Programme de la prochaine session</i>	19

GRUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES PLANTES FRUITIERES (TWF)	19
<i>Participation</i>	19
<i>Détermination des plantes hors-type</i>	20
<i>Projet d'examen de la publication des descriptions variétales</i>	20
<i>Bases de données d'information de l'UPOV</i>	20
<i>Documents TGP</i>	20
<i>Principes directeurs d'examen</i>	20
<i>Date et lieu de la prochaine session</i>	21
<i>Programme de la prochaine session</i>	21
GRUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES PLANTES ORNEMENTALES ET LES ARBRES FORESTIERS (TWO).....	21
<i>Participation</i>	21
<i>Dénominations variétales</i>	22
<i>Techniques moléculaires</i>	22
<i>Projet d'examen de la publication des descriptions variétales</i>	22
<i>Bases de données d'information de l'UPOV</i>	22
<i>Variétés ornementales reproduites par voie sexuée</i>	22
<i>Détermination des plantes hors-type</i>	22
<i>Documents TGP</i>	23
<i>Principes directeurs d'examen</i>	23
<i>Date et lieu de la prochaine session</i>	23
<i>Programme de la prochaine session</i>	23
GRUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES PLANTES POTAGERES (TWV)	23
<i>Participation</i>	24
<i>Techniques moléculaires</i>	24
<i>Projet d'examen de la publication des descriptions variétales</i>	24
<i>Bases de données d'information de l'UPOV</i>	24
<i>Documents TGP</i>	25
<i>Principes directeurs d'examen</i>	25
<i>Date et lieu de la prochaine session</i>	25
<i>Programme de la prochaine session</i>	25

I. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMITE TECHNIQUE

2. Le Comité technique (TC) a tenu sa quarantième session à Genève du 29 au 31 mars 2004, sous la présidence de M. Michael Camlin (Royaume-Uni). Le compte rendu des conclusions figure dans le document TC/40/10 et le rapport détaillé dans le document TC/40/11 Prov.

Participation

3. Ont assisté à la réunion 75 participants représentant 38 membres de l'Union, un État ayant le statut d'observateur et quatre organisations ayant le statut d'observateur.

Rapport sur certaines questions examinées au cours des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil

4. Le secrétaire général adjoint a présenté un rapport verbal sur les quarante-septième et quarante-huitième sessions du Comité administratif et juridique (CAJ), les soixante-cinquième et soixante-sixième sessions du Comité consultatif et la vingtième session extraordinaire et la trente-septième session ordinaire du Conseil. Il a indiqué que le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2004-2005, qui a été approuvé par le Conseil, prévoit une réduction des dépenses de fonctionnement au moyen des mesures suivantes : i) la réduction des services d'appui de l'OMPI en raison de la diminution des effectifs du Bureau de l'Union; ii) la réduction du nombre de documents envoyés par courrier postal grâce au recours partiel à la diffusion électronique; iii) la réduction des coûts de traduction des documents grâce à l'établissement d'un ordre de priorité entre les activités. Il a noté qu'en matière de traduction de documents, priorité sera donnée aux documents des sessions appropriées du Conseil, du Comité consultatif, du Comité administratif et juridique et du Comité technique, et que certains autres documents, tels que les principes directeurs d'examen, ne seront traduits que dans la mesure où des fonds sont disponibles. En ce qui concerne la réduction du nombre de documents envoyés par courrier postal, il a expliqué que les documents des sessions des groupes de travail techniques ne seront plus envoyés et seront uniquement disponibles sur le site Internet de l'UPOV. Il a dit s'attendre à ce que la même méthode soit adoptée à partir de 2005 pour les documents du TC.

Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) et les sous-groupes *ad hoc* sur l'application des techniques moléculaires aux plantes cultivées (sous-groupes des plantes cultivées)

5. Le TC a entendu des rapports verbaux, présentés par les présidents des groupes concernés, sur les travaux du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO), du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT). En l'absence de leurs présidents, le TC a entendu des rapports verbaux sur les travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), présenté par le président du TC, du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC), présenté par Mme Beate Rücker (Allemagne), et du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF), présenté par le président du TWO.

6. Les présidents des sous-groupes *ad hoc* sur l'application des techniques moléculaires aux plantes cultivées (sous-groupes des plantes cultivées) respectifs ont indiqué au TC qu'il est prévu que des réunions des sous-groupes pour le blé, la canne à sucre, la pomme de terre et le soja aient lieu à l'occasion de la trente-troisième session du TWA, qui se tiendra en Pologne en 2004.

Documents TGP

7. Le TC a examiné les documents TC/40/5 et TGP/7 Draft 5.

8. Le TC a convenu d'un texte en vue de son adoption sous la cote TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen" sur la base des modifications apportées au document TGP/7 Draft 5.

9. Le TC a noté que l'annexe 4 "Recueil des caractères approuvés" sera disponible sur le site Internet de l'UPOV. Il a noté également qu'une nouvelle section, ayant trait à l'élaboration de principes directeurs d'examen propres à chaque autorité, sera élaborée dans l'avenir. En ce qui concerne le "dossier à l'intention du rédacteur", le TC a noté qu'il est prévu que les rédacteurs ne s'en servent qu'après les sessions de 2004 des groupes de travail techniques.

10. Le TC a approuvé la structure des documents TGP/3 "Variétés notoirement connues", TGP/4 "Gestion des collections de variétés" et TGP/9 "Examen de la distinction", tels que présentés à l'annexe I du document TC/40/5, compte tenu du fait que le titre provisoire du document TGP/4 est "Constitution et gestion des collections de référence" et qu'il sera définitivement arrêté par la suite. L'inclusion éventuelle du rôle des descriptions variétales dans les sections concernées sera également examinée.

11. Le TC a approuvé le contenu, l'organisation et le calendrier des travaux d'élaboration des documents TGP, tels que présentés dans l'annexe II du document TC/40/5, compte tenu du fait que le document TGP/5.8.2 "Principes directeurs d'utilisation des rapports intérimaires" ne sera pas élaboré pour le moment. Il a également été décidé que l'annexe II sera remaniée de manière à y incorporer chaque section des documents TGP/4 et TGP/9.

Bases de données d'information de l'UPOV

12. Le TC a examiné le document TC/40/6-CAJ/49/4. Le Bureau de l'Union a expliqué que l'information contenue dans les annexes dudit document ne correspond pas exactement à celle qui figure dans le document. En particulier, pour éviter de rendre le document trop volumineux, les annexes I et II ne contiennent que les modifications apportées aux annexes I et II du document TC/39/13. En outre, l'annexe IV présente les groupes de travail techniques compétents pour la vérification mais ne fournit pas d'information sur l'autorité chargée d'introduire les données dans l'UPOV-ROM.

Système de codes UPOV

13. En ce qui concerne la question des hybrides intergénériques et interspécifiques, le TC a décidé d'axer le système de codes UPOV sur la classification taxonomique. Ainsi, lorsqu'il existe un genre pour un hybride résultant de deux genres (p. ex. le triticales), "l'élément genre" du code UPOV sera fondé sur le genre "hybride". Il sera demandé aux groupes de travail

techniques d'examiner comment il convient de traiter les cas où il n'existe pas de genre ou d'espèce spécifique pour un hybride.

14. En ce qui concerne les codes relatifs aux "noms de rangs multiples", ainsi qu'il est indiqué dans le paragraphe 6.v) du document TC/40/6-CAJ/49/4, le TC a noté que la proposition du rapporteur du Code international de nomenclature des plantes cultivées (ICNCP) semble présenter des avantages. Toutefois, il a noté également que l'UPOV n'a encore jamais utilisé ce système de nommage aux fins des classes de dénominations variétales ou des principes directeurs d'examen. Cela étant, il a convenu du fait qu'une fois que les codes auront été adoptés, il sera difficile de les modifier; il a proposé par conséquent que cette question soit portée à l'examen du TC avant que les codes ne soient établis sous leur forme définitive. Pour éviter tout retard dans l'adoption de ces codes, il a décidé que le Bureau de l'Union, en collaboration avec les présidents du TC, du TWA et du TWV, mettra au point une proposition pour examen par le TWA, le TWV et le Groupe de travail *ad hoc* sur les dénominations variétales (WG-VD). Si cette proposition est adoptée par toutes les parties, elle servira de fondement aux codes applicables à *Beta* et à *Brassica*. Dans le cas contraire, le code sera élaboré en fonction des propositions figurant dans les annexes I et II du document TC/40/6-CAJ/49/4. Sur cette base, le TC a accepté les codes tels qu'ils figurent dans les annexes I et II du document TC/40/6-CAJ/49/4. À cet égard, le TC a noté qu'à l'exception de certains codes mis au point pour des taxons compte tenu des noms stabilisés par l'Association internationale d'essais de semences (ISTA), ces annexes présentent les codes tels que vérifiés et modifiés par les experts désignés.

15. En ce qui concerne les quelque 600 entrées figurant à l'annexe III et les nouvelles entrées proposées dans l'annexe IV du document TC/40/6-CAJ/49/4, le TC a décidé qu'elles devront être vérifiées par le groupe de travail technique compétent lors des sessions de 2004. Lorsque, après consultation des présidents des groupes de travail techniques, il n'aura pas été possible de déterminer avec certitude quel est le groupe de travail technique compétent, le pays ayant fourni les données sur le genre ou l'espèce concerné sera identifié et il lui sera demandé de vérifier le code. Dans l'intervalle, les codes figurant dans les annexes III et IV du document TC/40/6-CAJ/49/4 seront saisis dans la base de données GENIE.

16. Le TC a décidé que la procédure suivante sera suivie pour l'adoption et la modification des codes :

1) Responsabilité du système de codes UPOV

Le Bureau de l'Union est responsable du système de codes UPOV et des différents codes.

2) Liste des codes UPOV

La liste définitive des codes UPOV figurera uniquement dans la base de données GENIE.

3) Adoption de nouveaux codes UPOV / Modification de codes UPOV existants

a) En premier lieu, le Bureau de l'Union établira un projet de codes en se fondant sur la base de données du *Germplasm Resources Information Network (GRIN)* ou de toutes autres références pertinentes si l'espèce concernée ne figure pas dans la base de données du GRIN.

b) Lorsque le Bureau connaît des experts du genre ou de l'espèce concerné ou est informé de leur existence, par exemple par la personne qui propose un nouveau code, il soumet dans la mesure du possible ses propositions à ces experts avant de créer le code.

c) Toute partie peut proposer de nouveaux codes, mais on s'attend à ce que la majorité des propositions émane des fournisseurs de données pour la base UPOV-ROM. Lorsqu'il recevra des propositions, le Bureau ajoutera sans tarder ces nouveaux codes à la base de données GENIE et veillera notamment à ce que ceux-ci puissent être utilisés dans l'édition suivante de la base de données sur les variétés végétales. En outre, le Bureau ajoutera de nouveaux codes lorsque le besoin s'en fera sentir.

d) En règle générale, aucune modification ne sera apportée aux codes à la suite d'une évolution taxonomique sauf s'il s'ensuit une modification du genre dans lequel est classée l'espèce. Les recommandations de l'UPOV sur les dénominations variétales sont fondées sur le principe général qui veut que, à moins que la liste des classes ne s'applique, toutes les unités taxonomiques appartenant au même genre sont étroitement liées. Par conséquent, il est important que le premier élément du code puisse servir à classer les espèces dans le genre auquel elles appartiennent. Les codes seront aussi modifiés au cas où le contenu de la classe de la dénomination variétale serait touché, lorsque la liste des classes s'applique. Les modifications à apporter aux codes UPOV se feront conformément à la procédure régissant l'adoption de nouveaux codes, ainsi qu'il est expliqué dans les points a) et b) ci-dessus. Toutefois, tous les membres de l'Union et tous les fournisseurs de données intégrées dans la base de données sur les variétés végétales seront en outre tenus informés des modifications.

e) Les nouveaux codes et les codes modifiés seront soumis au(x) groupe(s) de travail technique(s) compétent(s) à la prochaine session prévue aux fins de commentaires. Si le groupe de travail technique recommande des modifications, celles-ci seront traitées selon la procédure visée au point d) ci-dessus.

4) Mise à jour des informations liées aux codes UPOV

a) Il peut être nécessaire d'actualiser les codes UPOV pour tenir compte, par exemple, de modifications apportées à la classification taxonomique, de nouvelles informations sur des noms communs, etc. Une modification de la classification taxonomique peut nécessiter, bien que cela ne soit pas forcément le cas (voir la section 3)d) ci-dessus), une modification du code UPOV. En pareil cas, la procédure à suivre est celle visée sous le point 3) ci-dessus. Dans les autres cas, le Bureau modifie les informations liées au code existant selon que de besoin.

b) Pour actualiser ces informations, le Bureau fait appel au TC et aux groupes de travail techniques et se fonde sur les communications des membres de ces organes ou des observateurs auprès de ces organes.

17. Le TC a décidé d'inviter les membres de l'Union et les autres collaborateurs à commencer à utiliser les codes UPOV lorsqu'ils communiqueront des données à intégrer dans la base de données UPOV-ROM, et ce dès que la base de données GENIE sera disponible sur le site Internet de l'UPOV. Des conseils sur l'utilisation de la base de données GENIE à cet effet seront diffusés à ce moment. Toutefois, cette utilisation sera facultative dans un premier temps.

Base de données sur les variétés végétales fondée sur le Web

18. Le TC a noté les informations relatives à la mise au point d'une base de données sur les variétés végétales fondée sur le Web qui figurent aux paragraphes 18 à 39 du document TC/40/6-CAJ/49/4. Il s'est félicité de la mise en place du programme de coopération entre l'UPOV et l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) pour la mise au point de logiciels destinés à leurs bases de données respectives et la mise à jour des données qu'elles contiennent.

19. Le TC a noté que l'OCVV présentera une première version de sa base de données sur les variétés végétales fondée sur le Web lors de la quarante et unième session du TC, en 2005, ainsi que des propositions quant aux champs qui devraient y figurer et quant aux champs qui devraient être considérés comme obligatoires. Le TC a estimé que la question de la fréquence des mises à jour de la base de données devrait être examinée lors de la présentation du prototype de cette dernière et que la question de la création de liens pointant vers les sites Web appropriés aux fins de la vérification des dénominations variétales pourrait également être abordée à ce moment-là.

20. En ce qui concerne la proposition concernant la saisie manuelle des données tirées des bulletins publiés, le TC a noté que le fait de faciliter la communication des données sera susceptible d'augmenter le nombre de pays fournissant des données et qu'il conviendra d'évaluer ultérieurement la nécessité de permettre la saisie manuelle des données.

Base de données UPOV-ROM

21. Le TC a décidé que, compte tenu des faits nouveaux concernant une base de données sur les variétés végétales fondée sur le Web, les efforts de mise en œuvre des améliorations à apporter à brève échéance à la base de données ne seront pas poursuivis. Il a décidé toutefois que la formation à la communication de données pour la base de données sur les variétés végétales et à l'utilisation de celle-ci sera dispensée comme prévu. Le TC a noté que la base de données UPOV-ROM sera produite selon les modalités actuelles et que, pour certains utilisateurs, un support CD-ROM peut offrir des avantages par rapport à un système fondé sur le Web. Le Bureau de l'Union a confirmé qu'il n'interrompra pas la production du CD-ROM sans de nouvelles consultations à ce sujet.

Base de données GENIE

22. Le TC a pris note du rapport sur les éléments nouveaux concernant la base de données GENIE et noté que le document TC/40/4 intitulé "Liste des espèces pour lesquelles des connaissances pratiques ont été acquises ou pour lesquelles des principes directeurs d'examen nationaux ont été établis" a été rédigé à partir de cette base de données.

Publication des descriptions variétales

23. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document TC/40/7.

24. Le tableau ci-après résume l'information sur les listes de variétés disponibles aux fins des études et indique le nombre de variétés sur lesquelles les études types seront fondées :

<u>Espèce/ plante cultivée</u>	<u>Groupe de travail technique pro- posant l'espèce ou la plante (coordinateur)</u>	<u>Participants (parties intéressées qui n'ont pas fourni de liste)</u>	<u>Résumé des listes</u>	<u>Récapitulation des variétés sur lesquelles l'étude type sera fondée</u>
<i>Alstroemeria</i>	TWO (NL)	(CA, JP, NL)	Demande de listes envoyée en décembre 2003	
Chou chinois	TWV (JP)	DE, JP, K , NL, PL (CN, OCVV, ISF)	3 sources : 2 variétés 2 sources : 23 variétés 1 source : 197 variétés	2 variétés 3 sources 23 variétés 2 sources Total : 25 variétés
Fraisier	TWF (IL)	AR, CA, HU, IL, NZ, OCVV (DE, ES, FR, KE, ZA)	>1 source : 170 variétés	10 variétés
Laitue	TWV (NL)	CZ, DE, FR, HU, NL, PL, ES (OCVV, ISF)	6 sources : 1 variété 5 sources : 8 variétés 4 sources : 20 variétés 3 sources : 75 variétés 2 sources : 381 variétés 1 source : 1362 variétés	1 variété 6 sources 8 variétés 5 sources 20 variétés 4 sources 75 variétés 3 sources 28 variétés 2 sources Total : 132 variétés
Orge	TWA (DK)	AR, CA, CL, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, HR, HU, NL, NZ, RO, RU, SE, ZA		Parties intéressées invitées à contribuer aux descriptions de toutes les variétés.
Pétunia	TWO (DE)	DE, CA, NZ (AU, IL, JP, MX, KR, OCVV)		8 variétés
Pomme de terre	TWA (NL/OCVV)	CA, CZ, DE, IL, NL, ZA (AT, CL, EE, GB, NZ, OCVV)	6 sources : 2 variétés 5 sources : 3 variétés 4 sources : 24 variétés 3 sources : 82 variétés 2 sources : 215 variétés	2 variétés 6 sources 3 variétés 5 sources 24 variétés 4 sources 82 variétés 3 sources 215 variétés 2 sources Total : 326 variétés (variétés supplémen- taires ultérieurement)
Pommier	TWF (GB)	BE, CA, CZ, DE, GB, HU, LV, NL, NZ, OCVV (AR, FR, ZA)	6 sources : 1 variété 4 sources : 8 variétés 3 sources : 19 variétés 2 sources : 55 variétés	1 variété 6 sources 2 variétés 4 sources 5 variétés 3 sources 2 variétés 2 sources Total : 10 variétés

25. Le TC a accueilli favorablement les propositions concernant la conduite des études types. Il a décidé qu'une étude type sur *Alstroemeria* sera menée et qu'une étude type sur le rosier ne sera pas menée pour le moment.

26. Le TC a recommandé que les directives initiales à l'intention des coordinateurs des études types suivantes, établies par le TWC en collaboration avec M. Gerhard Deneken (Danemark), soient suivies dans la mesure du possible :

a) autant que possible de manière pratique, l'étude devra porter sur tous les caractères figurant dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV;

b) il faudra demander aux fournisseurs de descriptions variétales de présenter leurs descriptions "officielles" des variétés concernées, c'est-à-dire les descriptions résultant des examens DHS. Le TWC a fait observer à cet égard que la description pourra avoir été révisée entre-temps et estimé que si les modifications n'étaient pas prises en considération dans la comparaison des descriptions variétales, les objectifs du projet ne pourraient être atteints;

c) si des administrations souhaitent communiquer des descriptions variétales qui ne sont pas "officielles", notamment en ce qui concerne les variétés acquises pour leurs collections de référence, la description à fournir devra être celle qui a été établie à la fin du premier cycle complet d'examens dans lequel figurait la variété;

d) il faudra demander aux participants d'indiquer les principes directeurs d'examen de l'UPOV sur lesquels repose la description; et

e) il faudra demander aux participants d'indiquer la dénomination de la variété, la référence de l'obtenteur et le nom de l'obtenteur et du déposant pour chacune des variétés afin de déterminer, dans la mesure du possible, si les variétés sont les mêmes ou non.

27. Le TC est convenu que le président du TWC préparera, après avoir consulté les membres du groupe de travail technique, des directives sur la manière de présenter les différences de niveaux d'expression entre les descriptions d'une même variété et qu'il communiquera ces directives aux coordinateurs des études types par l'intermédiaire du Bureau de l'Union.

28. Le TC a pris note des faits nouveaux intervenus au sein du CAJ et du Groupe de travail *ad hoc* sur la publication des descriptions variétales (WG-PVD).

Ateliers préparatoires

29. Le TC a examiné le document TC/40/8.

30. La participation aux ateliers préparatoires de 2002 et 2003 est résumée dans le tableau ci-dessous.

	Nombre de participants		États et organisations représentés (2003)
	2002	2003	
Membres de l'Union	35 (15 pays)	55 (23 pays)	Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Bolivie, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Japon, Kenya, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni
États observateurs / services	1	10 (9 États / services)	Bangladesh, Indonésie, Malaisie, Maurice, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam, Office communautaire des variétés végétales (OCVV)
Organisations observatrices	8	3	Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA), Fédération internationale des semences (ISF)

31. Il convient de noter, au sujet des statistiques du tableau, qu'en 2002 des ateliers préparatoires n'avaient pas été organisés pour le TWC et le BMT. En 2003, des ateliers préparatoires se sont tenus avant toutes les réunions des TWP et du BMT. S'agissant de la participation aux divers ateliers, le nombre de participants a été le suivant :

TWA (Japon) :	11 participants
TWC (Danemark) :	12 participants
TWF (Canada) :	4 participants
TWO (Canada) :	11 participants
TWV (Pays-Bas) :	9 participants
BMT (Japon) :	21 participants

32. Le TC a pris note du compte rendu des ateliers préparatoires qui se sont tenus en 2003 et approuvé le programme pour 2004 tel qu'il figure au paragraphe 5 du document TC/40/8.

Techniques moléculaires

33. Le TC a examiné le document TC/40/9.

34. Sur la base de certaines modifications exposées dans le paragraphe 32 du document TC/40/10, le Comité technique a décidé que l'annexe du document TC/40/9 constitue un résumé adéquat de la position actuelle de l'UPOV quant à l'utilisation éventuelle de marqueurs moléculaires dans l'examen DHS, et a proposé que le CAJ soit invité à examiner le document à cette fin.

35. Le TC a décidé de proposer que le CAJ examine la possibilité d'avoir recours aux techniques moléculaires pour la caractérisation des variétés en ce qui concerne la protection des droits d'obtenteur, la vérification technique et les notions de variété essentiellement dérivée. Dans cette optique, il a proposé que le BMT envisage d'examiner ces questions. Le TC a noté que des travaux sur l'application des techniques moléculaires pour la caractérisation des variétés ont été entrepris par l'ISTA.

Principes directeurs d'examen

36. Le TC a examiné et adopté les principes directeurs d'examen suivants sur la base des modifications indiquées dans l'annexe II du présent document ainsi que des modifications de libellés proposés par le Comité de rédaction élargi (TC-EDC) :

<i>Document</i>	<i>Anglais</i>	<i>Français</i>	<i>Allemand</i>	<i>Espagnol</i>	<i>Latin</i>
TG/13/9(proj.1)	Lettuce	Laitue	Salat	Lechuga	<i>Lactuca sativa</i> L.
TG/16/8(proj.3)	Rice	Riz	Reis	Arroz	<i>Oryza sativa</i> L.
TG/23/6(proj.3)	Potato	Pomme de terre	Kartoffel	Papa, Patata	<i>Solanum tuberosum</i> L., <i>S. tuberosum</i> L. <i>sensu lato</i>
TG/48/7(proj.3)	Cabbage	Chou pommé	Kopfkohl	Col repollo	<i>Brassica oleracea</i> L.
TG/49/7(proj.3)	Carrot	Carotte	Möhre	Zanahoria	<i>Daucus carota</i> L.
TG/54/7(proj.3)	Brussels Sprout	Chou de Bruxelles	Rosenkohl	Col de Bruselas	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>gemmifera</i> DC.
TG/66/4(proj.5)	White Lupin, Blue Lupin, Yellow Lupin	Lupin blanc, Lupin bleu, Lupin jaune	Weißer Lupine, Blaue Lupine, Gelbe Lupine	Altramuz blanco, Altramuz azul, Altramuz amarillo	<i>Lupinus albus</i> L., <i>L. angustifolius</i> L., <i>L. luteus</i> L.

<i>Document</i>	<i>Anglais</i>	<i>Français</i>	<i>Allemand</i>	<i>Espagnol</i>	<i>Latin</i>
TG/90/6(proj.2)	Curly Kale	Chou frisé	Grünkohl	Col rizada	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>sabellica</i> L.
TG/92/4(proj.4)	Persimmon	Plaqueminier	Kakipflaume	Caqui, Kaki	<i>Diospyros kaki</i> L.
TG/102/4(proj.1)	Busy Lizzie	Impatience	Fleißiges Lieschen	Alegría	<i>Impatiens walleriana</i> Hook. f.
TG/106/4(proj.3)	Leaf Beet	Poirée	Mangold	Acelga	<i>Beta vulgaris</i> L. var. <i>vulgaris</i> L.
TG/142/4(proj.3)	Watermelon	Pastèque	Wassermelone	Sandía	<i>Citrullus lanatus</i> (Thunb.) Matsum. et Nakai
TG/CLEMAT(proj.3)	Clematis	Clématite	Waldrebe	Clemátide	<i>Clematis</i> L.
TG/CPEAR(proj.3)	Cactus Pear - Xoconostles	Figuier de Barbarie - Xoconostles	Feigenkaktus – Xoconostles	Chumbera, Tuna – Xoconostles	<i>Opuntia</i> , Groups 1 & 2
TG/CATHAR(proj.3)	Catharanthus	Pervenche de Madagascar	Zimmerimmer- grün	Vinca pervinca	<i>Catharanthus roseus</i> (L.) G. Don
TG/PARSNIP(proj.2)	Parsnip	Panais	Pastinake	Chirivía	<i>Pastinaca sativa</i> L.
TG/HYPERI(proj.3)	<i>Hypericum hirci- num</i> L., <i>H. androsaemum</i> L., <i>H. x inodorum</i> Mill.	<i>Hypericum hirci- num</i> L., <i>H. andro- saemum</i> L., <i>H. x inodorum</i> Mill.	<i>Hypericum hirci- num</i> L., <i>H. andro- saemum</i> L., <i>H. x inodorum</i> Mill.	<i>Hypericum hirci- num</i> L., <i>H. andro- saemum</i> L., <i>H. x inodorum</i> Mill.	<i>Hypericum hircinum</i> L., <i>H. androsaemum</i> L., <i>H. x inodorum</i> Mill.
TG/PERILLA(proj.3)	Perilla	Pérille	Perilla	Perilla	<i>Perilla frutescens</i> (L.) Britton var. <i>japonica</i> Hara
TG/VERBEN(proj.3)	Verbena	Verveine	Verbene	Verbena	<i>Verbena</i> L.

37. Le TC a noté que les propositions formulées par le TC-EDC dans l'annexe II auront pour effet que les principes directeurs d'examen ne soient pas conformes en tous points aux principes énoncés dans le TGP/7 tel qu'adopté par le TC.

38. Le TC a approuvé le projet d'élaboration de nouveaux principes directeurs d'examen et de révision des principes directeurs d'examen existants, indiqués à l'annexe II du document TC/40/2, en y apportant les modifications suivantes :

a) Le TWO sera mentionné comme groupe de travail technique intéressé par le TG/TEA;

b) le Canada sera indiqué comme étant le pays dirigeant les travaux de rédaction du TG/DIASC;

c) le TWA sera ajouté au groupe de travail technique sur les principes directeurs d'examen pour le maïs. Les noms communs en français et en espagnol seront vérifiés.

d) le TWA et le TWV seront indiqués comme groupes de travail techniques compétents pour le TG/GINSEN.

39. Le TC a pris note de l'état des principes directeurs d'examen existants tel qu'il figure dans l'annexe III du document TC/40/2.

Liste des espèces pour lesquelles des connaissances pratiques ont été acquises ou pour lesquelles des principes directeurs d'examen nationaux ont été établis

40. Le TC a examiné le document TC/40/4.

41. Le TC a été informé du fait que de nouvelles notes indiquant les types d'expérience pratique ont été ajoutées aux notes existantes afin de refléter de nouvelles possibilités. Le TC a décidé que les membres ayant fourni des données devront vérifier l'information présentée dans le document TC/40/4 et aviser le Bureau de l'Union de tout changement à y apporter, et ce avant le 30 avril 2004. Le Bureau de l'Union préparera une version mise à jour du document sur la base des observations recueillies.

Programme de la quarante et unième session

42. Le TC a approuvé le projet d'ordre du jour de sa quarante et unième session qui se tiendra à Genève en 2005, comme suit :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport sur certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil (rapport verbal du secrétaire général adjoint)
4. Rapport sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) et les sous-groupes sur les plantes cultivées
5. Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques
6. Documents TGP
7. Publication de descriptions variétales
8. Bases de données d'information de l'UPOV
9. Techniques moléculaires
10. Ateliers préparatoires
11. Principes directeurs d'examen
12. Liste des espèces pour lesquelles des connaissances pratiques ont été acquises ou pour lesquelles des principes directeurs d'examen nationaux ont été établis
13. Programme de la quarante-deuxième session
14. Adoption du compte rendu des conclusions formulées pendant la session (s'il reste suffisamment de temps)
15. Clôture de la session.

Président du TWA

43. Le TC a noté que M. Carlos Gómez Etchebarne (Uruguay) a démissionné de ses fonctions de président du TWA. Le TC a noté que le TWA n'a pas eu le temps de formuler une proposition quant à l'élection d'un nouveau président. Il a décidé, par conséquent, que le TC présentera au Conseil une proposition concernant l'élection d'un nouveau président à sa vingt et unième session extraordinaire, qui se tiendra le 2 avril 2004, et décidé de proposer que M. Luis Salaiques (Espagne) soit élu président du TWA pour la durée du mandat restant à courir.

Président et vice-président

44. Le TC a noté que le mandat de M. Michael Camlin (Royaume Uni) expire à la clôture de la prochaine session ordinaire du Conseil, en octobre de cette année. Il a proposé au Conseil d'élire Mme Julia Borys (Pologne) comme nouvelle présidente et Mme Françoise Blouet (France) comme nouvelle vice-présidente pour les trois années à venir.

II. RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES ET DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLECULAIRES, NOTAMMENT LES PROFILS D'ADN

Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

45. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a tenu sa trente-deuxième session à Tsukuba (Japon) du 8 au 12 septembre 2003, sous la présidence de M. Michael Camlin (Royaume-Uni), président par intérim. Le compte rendu des conclusions figure dans le document TWA/32/10 et le rapport détaillé dans le document TWA/32/11.

Participation

46. Ont assisté à la session 77 participants représentant 18 membres de l'Union, huit États ayant le statut d'observateur et deux organisations ayant le statut d'observateur. Au nombre des participants figuraient des stagiaires d'un cours de formation sur la protection des obtentions végétales, organisé par l'Agence japonaise de coopération internationale (JIPA), qui a eu lieu du 13 août au 25 octobre 2003. Le TWA a noté que l'atelier préparatoire ayant eu lieu l'après-midi du 7 septembre 2003, c'est-à-dire avant la session du TWA, a réuni 11 participants représentant huit membres de l'Union.

47. Le TWA a reçu de brefs rapports sur la protection des obtentions végétales de plusieurs pays. Il a aussi entendu un rapport verbal du Bureau de l'Union sur les derniers faits intervenus au sein de l'UPOV, y compris un résumé sur l'évolution au sein du Conseil, des comités et des autres groupes de travail techniques.

Techniques moléculaires

48. À la suite de la demande formulée par le Comité technique à sa trente-neuvième session, le TWA a examiné un rapport sur l'évolution des techniques moléculaires, sur la base du document TC/38/14-CAJ/45/5, examen au cours duquel des experts de la France et du Royaume-Uni ont présenté des exposés sur les trois possibilités proposées pour l'utilisation

éventuelle des techniques moléculaires dans l'examen DHS. Le TWA a reçu des rapports sur les réunions des sous-groupes pour le soja et la canne à sucre qui se sont tenues immédiatement après la trente et unième session du TWA à Rio de Janeiro (Brésil), le 27 septembre 2002. Le TWA a entendu un rapport verbal de M. Gerhard Deneken (Danemark) sur la huitième session du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'AND (BMT), qui a eu lieu à Tsukuba (Japon) du 3 au 5 septembre 2003. Il a été souligné que le BMT a accepté d'établir des "principes directeurs du BMT" pour harmoniser les méthodes de production de données moléculaires en vue de s'assurer que la qualité des données produites est universellement acceptable pour la caractérisation des variétés. Des experts de l'Australie et du Brésil ont fait rapport sur l'évolution des marqueurs moléculaires pour la canne à sucre et le soja, respectivement, dans leur pays.

Projet d'examen de la publication des descriptions variétales

49. Le TWA a reçu des rapports des coordonnateurs des études types sur l'orge et la pomme de terre dans le cadre du projet d'examen de la publication des descriptions variétales. En ce qui concerne la pomme de terre, le TWA est convenu que l'étude type devrait comprendre les 326 variétés figurant dans les listes de plusieurs pays, en sus des variétés complémentaires qui devraient être fournies par les autres parties intéressées avant le 1^{er} décembre 2003. Dans le cas de l'orge, le TWA est convenu que l'étude type devra porter sur tous les types d'orge et pas seulement sur les types printemps, et que la demande de descriptions devrait permettre aux pays d'indiquer qu'ils ont déjà fourni des données aux fins de l'étude antérieure, dont il est rendu compte dans le document TWA/29/19, et qu'ils ne souhaitent pas fournir d'autres informations. Enfin, le TWA a pris note du fait que le logiciel GAIA peut constituer un instrument utile aux fins de la comparaison des descriptions dans le cadre de l'étude.

Projet d'échange de semences de variétés sélectionnées

50. Le TWA a reçu des rapports sur le projet d'échange de semences de variétés sélectionnées entre pays intéressés pour les lupins, le riz et le trèfle blanc. Dans le cas du riz, il a entendu un rapport verbal et s'est rendu sur les lieux de l'essai en plein champ où les variétés sont cultivées. Le TWA est convenu qu'un document devra être établi en vue de sa trente-troisième session, qui comparera les descriptions de variétés cultivées à Tsukuba (Japon) avec les descriptions émanant de pays fournissant les semences. Il a accepté que le projet soit reconduit avec les pays intéressés en 2004 en vue de fixer le nombre minimal de variétés indiquées à titre d'exemples qui pourraient constituer une série "Asie de l'Est" d'exemples de variétés pour les principes directeurs d'examen du riz. Le TWA est aussi convenu que des experts du Brésil, de la Hongrie, du Japon et du Mexique échangeront des semences et feront rapport sur les résultats obtenus à sa trente-troisième session. Il a été convenu que l'expert du Mexique assumera les fonctions de coordonnateur du groupe.

Bases de données d'information de l'UPOV

51. Le TWA a débattu de l'examen des bases de données d'information de l'UPOV en se fondant sur le document TWA/32/3. Il a conclu que la façon la plus efficace de contrôler les codes UPOV serait d'inviter des experts à vérifier les genres et espèces énumérés dans les annexes I et II du document TC/39/13 pour certains types de plantes (par exemple, la betterave, les graminées et le lin, les céréales, les graminées fourragères, les légumineuses fourragères ou les légumineuses alimentaires) et à remettre leurs observations au Bureau de l'Union pour le 1^{er} décembre 2003.

Documents TGP

52. Le TWA a examiné un certain nombre de projets de documents TGP, priorité étant donnée aux documents TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen” et TC/39/6 Add. “Projet d’élaboration de documents TGP”. Il a aussi examiné les documents TGP/12.1.2 Draft 1 “Caractères exprimés en réponse à des facteurs externes : réaction chimique” et TGP/12.1.3 Draft 1 “Caractères exprimés en réponse à des facteurs externes : résistance aux insectes” ainsi que le document TGP/13 Draft 1 “Conseils pour les nouveaux types et espèces”.

Principes directeurs d’examen

53. Le TWA a achevé la mise au point du projet de principes directeurs d’examen pour les lupins, la pomme de terre et le riz aux fins de leur soumission au TC. En ce qui concerne les principes directeurs d’examen pour le riz, il est convenu que ceux-ci devront être soumis au TC en vue de leur adoption sous réserve d’une série minimale de variétés à titre d’exemple vérifiées par l’expert principal et de l’incorporation de séries régionales d’exemples de variétés une fois celles-ci disponibles. Le TWA a prévu de poursuivre l’examen des principes directeurs d’examen pour l’amarante-grain, le caféier, le ginseng, le lotus, la luzerne (révision), *Medicago* (à l’exclusion de *M. sativa* L.) et le sésame. Il a décidé de commencer des travaux sur les principes directeurs d’examen pour la fétuque ovine, la fétuque rouge (révision), le houblon, le ray-grass (révision) et le théier, et a noté que le TWV prévoit d’examiner les principes directeurs d’examen pour le haricot et le pois.

Date et lieu de la prochaine session

54. À l’invitation de la Pologne, le TWA est convenu de tenir sa trente-troisième session à Słupia Wielka (Pologne), du 28 juin au 2 juillet 2004.

55. Le TWA a noté qu’il a reçu des offres des pays ci-après en vue d’accueillir les prochaines réunions : Afrique du Sud (2005) et Nouvelle-Zélande (2006); il a été informé que la Hongrie a proposé d’accueillir la trente-sixième session du TWA en 2007. La Chine, le Kenya et la République de Corée ont proposé d’accueillir une future session du TWA.

Programme de la prochaine session

56. Le TWA a proposé d’examiner, à sa prochaine session, les questions suivantes : brefs rapports sur les faits nouveaux en matière de protection des variétés végétales, présentés par des membres et des observateurs; rapport sur l’évolution au sein de l’UPOV; faits nouveaux dans le domaine des techniques moléculaires; projet d’examen de la publication des descriptions variétales; projet d’échange de semences de variétés sélectionnées entre pays intéressés; examen des bases de données d’information de l’UPOV; documents TGP; débats relatifs aux projets de principes directeurs d’examen; recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen; date et lieu de la prochaine session; programme futur.

Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur (TWC)

57. Le Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur (TWC) a tenu sa vingt et unième session à Tjele (Danemark) du 10 au 13 juin 2003, sous la présidence de M. Uwe Meyer (Allemagne). Le compte rendu des

conclusions figure dans le document TWC/21/9 et le rapport détaillé dans le document TWC/21/10.

Participation

58. Ont assisté à la session 27 participants représentant 17 membres de l'Union et une organisation ayant le statut d'observateur. Le TWC a été accueilli par M. Ole Olsen, directeur de l'Institut danois des sciences agricoles, qui a fait rapport sur les activités de l'institut. Le TWC a noté que l'atelier préparatoire tenu l'après-midi du 9 juin 2003, c'est-à-dire avant la session du TWA, a réuni 12 participants représentant 10 membres de l'Union et une organisation internationale.

59. Le TWC a reçu d'un certain nombre de pays de brefs rapports sur la protection des variétés végétales. Il a aussi entendu un rapport verbal présenté par le Bureau de l'Union sur les faits nouveaux survenus à l'UPOV, y compris l'évolution au sein du Conseil, des comités et des autres groupes de travail techniques.

Projet d'examen de la publication des descriptions variétales

60. Le TWC a débattu du projet d'examen de la publication des descriptions variétales et a fait les recommandations suivantes :

a) autant que possible, l'étude devra porter sur tous les caractères figurant dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV;

b) il faudra demander aux fournisseurs de descriptions variétales de présenter leurs descriptions "officielles" des variétés concernées, c'est-à-dire les descriptions résultant des examens DHS. Le TWC a fait observer à cet égard que la description pourra avoir été révisée entre-temps et estimé que si les modifications n'étaient pas prises en considération dans la comparaison des descriptions variétales, les objectifs du projet ne pourraient être atteints;

c) si des administrations souhaitent communiquer des descriptions variétales qui ne sont pas "officielles", notamment en ce qui concerne les variétés acquises pour leurs collections de référence, la description à fournir devra être celle qui a été établie à la fin du premier cycle complet d'examens dans lequel figurait la variété;

d) il faudra demander aux participants d'indiquer les principes directeurs d'examen de l'UPOV sur lesquels repose la description; et

e) il faudra demander aux participants d'indiquer la dénomination de la variété, la référence de l'obtenteur et le nom de l'obtenteur et du déposant pour chacune des variétés afin de déterminer, dans la mesure du possible, si les variétés sont les mêmes ou non.

61. Il est aussi convenu que le président du TWC préparera, après avoir consulté les membres du groupe de travail technique, des directives sur la manière de présenter la variation des niveaux d'expression entre les descriptions d'une même variété.

Bases de données d'information de l'UPOV

62. Le TWC a débattu de l'examen des bases de données d'information de l'UPOV en se fondant sur les documents TC/39/13 et TC/39/14-CAJ/47/5. Pour ce qui est du code UPOV proposé dans le document TC/39/13, le TWC en a approuvé la structure ainsi que le

programme proposé pour sa mise en place. Il a recommandé que la base de données mentionne le groupe de travail technique responsable de la vérification de la validité de chaque code, en indiquant, si besoin est, les principes directeurs d'examen pertinents pour chaque code et, en outre, que le troisième élément du code serve à créer des codes différents pour des différents types de variétés de la même espèce ou sous-espèce couvertes par différents principes directeurs d'examen. Le TWC est convenu que les nouveaux codes créés par le Bureau de l'Union pourront être utilisés immédiatement. En ce qui concerne le document TC/39/14-CAJ/47/5 sur l'examen de la base de données UPOV ROM sur les variétés végétales, le TWC est convenu qu'il faut envisager la création d'un champ permettant d'indiquer si la dénomination variétale est présentée sous la forme d'un code ou d'un nom.

Documents TGP

63. Le TWC a examiné un certain nombre de projets de documents TGP, priorité étant donnée aux documents TGP/7 Draft 3 "Élaboration des principes directeurs d'examen" et TC/39/6 Add. "Projet d'élaboration de documents TGP". En ce qui concerne les autres documents TGP, le TWC a examiné le document TGP/8.2 Draft 2 "Validation des données et des hypothèses", le document TGP/8.4 Draft 2 "Types de caractères et leurs valeurs scalaires" et le document TGP/8.5 Draft 2 "Méthodes statistiques applicables à l'examen DHS". Pour ce qui est du document TGP/8, le TWC est convenu d'en restructurer le contenu. Le TWC a aussi examiné les documents TGP 9.4.1 Draft 2 "Examen de la distinction dans différents types de variétés : généralités", TGP/9.7 Draft 2 "Méthodes statistiques recommandées : méthode COYD", TGP/10.2 Draft 2 "Évaluation de l'homogénéité en fonction des particularités de la reproduction et de la multiplication", TGP/10.3.1 Draft 2 "Méthodes statistiques recommandées : analyse COYU", TGP/10.3.2 Draft 2 "Méthodes statistiques recommandées : plantes hors-type" et TGP/14.3 Draft 1 "Termes statistiques".

Méthodes statistiques applicables aux données produites à l'aide de méthodes biochimiques ou moléculaires

64. Le TWC a examiné la question de l'utilisation des méthodes statistiques, sur la base du document TWC/21/3 dans lequel le logiciel PREDIP est présenté. Il est convenu que les méthodes utilisées aux fins du logiciel PREDIP doivent être considérées comme des méthodes à l'étude.

Plans en blocs incomplets dans l'examen DHS

65. Le TWC a examiné la question de l'utilisation de plans en blocs incomplets dans l'examen DHS. Il a concentré ses efforts sur l'efficacité et les limitations des plans α , notamment à des fins de groupement, et a examiné un exemple d'utilisation de plans en blocs incomplets dans les essais DHS sur les graminées. Le TWC est convenu qu'un complément d'étude est nécessaire aux fins d'une recommandation plus détaillée.

Écart phénotypique

66. Le TWC a examiné la question de l'utilisation de la loi de khi carré aux fins de l'examen DHS et du calcul des écarts phénotypiques. En ce qui concerne le calcul de ces écarts, il est convenu que les méthodes utilisées aux fins du logiciel GAÏA doivent être considérées comme des méthodes à l'étude.

Normes de probabilité aux fins de l'analyse COY

67. Le TWC a reconnu qu'il faut mener une nouvelle étude sur les normes de probabilité aux fins de l'analyse COY.

Documents statistiques

68. Le TWC est convenu que la liste des documents statistiques devra être publiée sur la partie du site Web de l'UPOV réservée au TWC.

Date et lieu de la prochaine session

69. À l'invitation de l'expert du Japon, le TWC est convenu de tenir sa vingt-deuxième session à Tsukuba (Japon), du 14 au 17 juin 2004.

Programme de la prochaine session

70. Le TWC a prévu d'examiner ou de réexaminer, durant sa vingt-deuxième session, les questions suivantes : rapports des membres et des observateurs; rapports sur l'évolution au sein de l'UPOV; techniques moléculaires; projet d'examen de la publication des descriptions variétales; bases de données de l'UPOV; documents TGP; évaluation de la distinction aux fins de la disjonction des caractères; plans en blocs incomplets dans les essais DHS; efficacité des plans en blocs incomplets dans les essais DHS sur les graminées; modèles linéaires généralisés; niveaux de probabilité normalisés pour l'analyse COY, sélection du nombre optimal de plantes aux fins de l'analyse COY; méthode COYU; analyse COYU : moyenne mobile; calcul des écarts phénotypiques; analyse d'images chez le pois; date et lieu de la prochaine session; programme futur et compte rendu des conclusions de la session.

Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

71. Le groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa trente-quatrième session à Niagara Falls (Canada), du 29 septembre au 3 octobre 2003. Il a été accueilli par M. Glyn Chancey, directeur de la Division de la production des végétaux de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), et par Mme Valerie Sisson, commissaire du Bureau de la protection des obtentions végétales du Canada. Le compte rendu des conclusions figure dans le document TWF/34/6 et le rapport détaillé dans le document TWF/34/7.

Participation

72. Ont assisté à la session 24 participants représentant 15 membres de l'Union et une organisation ayant le statut d'observateur. Le TWF a noté que l'atelier préparatoire ayant eu lieu l'après-midi du 28 septembre 2003, c'est-à-dire avant la session du TWF, a réuni quatre participants représentant quatre membres de l'Union.

73. Le TWF a assisté à un exposé sur les droits d'obtenteur au Canada et a entendu des rapports verbaux de représentants sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine de la protection des variétés végétales et un rapport verbal du Bureau de l'Union sur l'évolution au sein de l'UPOV.

Détermination des plantes hors-type

74. Le TWF a reçu un rapport du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) portant sur la mise au point et la diffusion d'un questionnaire visant à recueillir des informations sur la détermination des plantes hors-type, en particulier en ce qui concerne les variétés panachées. Le TWF a décidé que ce questionnaire doit être envoyé aussi aux membres du TWF pour obtenir des informations sur la façon de procéder avec les plantes fruitières et que les résultats de cette enquête devront être soumis aux sessions de 2004 du TWO et du TWF.

Projet d'examen de la publication des descriptions variétales

75. Le TWF a reçu des rapports des coordonnateurs des études types sur le pommier et le fraisier dans le cadre du projet d'examen de la publication des descriptions variétales. Dans le cas du pommier, le TWF est convenu que l'étude type devra commencer par porter sur 10 variétés et utiliser tous les caractères figurant dans les principes directeurs d'examen pour le pommier. Le TWF a relevé que les variétés peuvent porter des noms différents suivant les pays et est convenu que les demandes de descriptions devront aussi indiquer les autres noms de ces variétés afin d'obtenir autant de descriptions d'une variété que possible. Il a été décidé d'inviter toutes les parties intéressées à fournir des descriptions. Il a aussi été décidé que les descriptions autres que les descriptions officielles, fondées sur différentes versions des principes directeurs d'examen, pourront être soumises aux fins de l'étude.

76. Dans le cas du fraisier, le TWF a été informé qu'il existe environ 20 variétés sur plusieurs territoires. Sur la base d'une proposition du coordonnateur et d'observations du TWF, une liste de 10 variétés sera mise au point, et le Bureau de l'Union diffusera une demande de descriptions auprès de toutes les parties intéressées.

Bases de données d'information de l'UPOV

77. Le TWF a examiné la question de l'examen des bases de données d'information de l'UPOV, en particulier la mise au point du système de codes UPOV. Il a été convenu que tous les experts devront vérifier les données concernant les espèces pour lesquelles ils ont des compétences techniques particulières et que, en outre, certains experts contrôleront les codes proposés dans les annexes du document TWF/34/3.

Documents TGP

78. Le TWF a examiné un certain nombre de projets de documents TGP, priorité étant donnée aux documents TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen" et TC/39/6 Add. "Projet d'élaboration de documents TGP". En ce qui concerne le document TGP/7, le TWF a examiné et adopté un nouveau texte standard supplémentaire pour l'explication du cycle de végétation des plantes fruitières. Il a aussi examiné le document TGP/4.2 Draft 1 "Collections de variétés pour les espèces d'arbres et les espèces pérennes", TGP/13 Draft 1 "Conseils pour les nouveaux types et espèces", TGP/14.2.1 Draft 2 Rev. "Termes botaniques : forme des plantes", TGP/14.2.2 Draft 1 "Termes botaniques : types de poils" et TGP/14.2.3 Draft 1 "Termes botaniques : couleur".

Principes directeurs d'examen

79. Le TWF a achevé la mise au point des projets de principes directeurs d'examen pour l'abricotier (révision), le figuier de Barbarie et le plaqueminier (révision) en vue de leur

soumission au TC. Toutefois, à la suite de la réunion, il a été convenu que les principes directeurs d'examen pour l'abricotier seront réexaminés à la trente-cinquième session du TWF. Le TWF a prévu de poursuivre l'examen des principes directeurs d'examen pour l'avocatier (révision), le caféier, le manguier (révision), le pacanier, le pommier (révision) et pour la ronce frutière et les baies hybrides (révision), et a décidé d'examiner le nouveau projet de principes directeurs d'examen pour l'ananas, le bananier (*Musa* spp.) (révision), la barbadine (*Passiflora edulis*), le cerisier (révision), *Crataegus* spp. (aubépine), le figuier et le houblon. Il a aussi décidé d'examiner le nouveau projet de principes directeurs d'examen pour le cassis (révision) au cours de sa session de 2005.

Date et lieu de la prochaine session

80. À l'invitation de l'expert de l'Allemagne, le TWF est convenu de tenir sa trente-cinquième session à Marquardt (Potsdam) (Allemagne), du 19 au 23 juillet 2004.

Programme de la prochaine session

81. Le TWF a prévu d'examiner ou de réexaminer, durant sa trente-cinquième session, les questions suivantes : brefs rapports sur les faits nouveaux dans le domaine de la protection des variétés végétales présentés par des membres et des observateurs ainsi que sur l'évolution au sein de l'UPOV; faits nouveaux dans le domaine des techniques moléculaires; projet d'examen de la publication des descriptions variétales; examen des bases de données d'information de l'UPOV; critères de détermination des plantes hors-type; définition de la maturité du fruit; documents TGP, et débats sur les projets de principes directeurs d'examen et recommandations y relatives.

Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

82. Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a tenu sa trente-sixième session à Niagara Falls (Canada) du 22 au 26 septembre 2003, sous la présidence de M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande). Il a été accueilli par Mme Valerie Sisson, commissaire du Bureau de la protection des obtentions végétales (Canada) au nom de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Le compte rendu des conclusions figure dans le document TWO/36/6 et le rapport détaillé dans le document TWO/36/7.

Participation

83. Ont assisté à la session 27 participants représentant 13 membres de l'Union et trois organisations ayant le statut d'observateur. Le TWO a noté que l'atelier préparatoire ayant eu lieu l'après-midi du 21 septembre 2003, c'est-à-dire avant la session du TWO, a réuni 12 participants représentant cinq membres de l'Union et trois organisations internationales.

84. Le TWO a assisté à un exposé sur les droits d'obtenteur au Canada présenté par Mme Sandy Marshall et a entendu de brefs rapports verbaux présentés par des participants sur les faits nouveaux dans le domaine de la protection des variétés végétales. Le TWO a entendu un rapport verbal du Bureau de l'Union sur l'évolution au sein de l'UPOV.

Dénominations variétales

85. Le TWO a pris note du rapport sur les travaux du Groupe de travail *ad hoc* sur les dénominations variétales (WG-VD) et est convenu de proposer que le président du TWO participe aux travaux de ce groupe.

Techniques moléculaires

86. Le TWO a entendu un rapport verbal du Bureau de l'Union sur les faits nouveaux dans le domaine de l'utilisation des techniques moléculaires dans l'examen DHS au sein de l'UPOV, fondé sur le document TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add., ainsi qu'un rapport verbal du président du sous-groupe pour le rosier, qui a expliqué que la réunion de ce sous-groupe, qui devait avoir lieu avant la session du TWO, a été reportée en raison de l'absence de documents.

Projet d'examen de la publication des descriptions variétales

87. Le TWO a examiné le projet d'examen de la publication des descriptions variétales tel qu'il est exposé dans le document TWO/36/2 et a entendu un rapport verbal de Mme Andrea Menne, coordonnateur de l'étude type sur le pétunia. Il a noté que la première étape de l'étude type sur le pétunia est fondée sur les caractères énumérés dans le questionnaire technique des principes directeurs d'examen. Il a observé qu'il existe un degré élevé d'harmonisation dans les descriptions variétales aux fins des caractères sélectionnés bien que les variétés aient été décrites avant que les principes directeurs d'examen ne soient mis en place. En ce qui concerne la phase suivante de l'étude, le TWO est convenu que des descriptions devront être demandées à d'autres pays pour les mêmes variétés et caractères, y compris une photographie en couleurs. En ce qui concerne la possibilité d'une étude type sur le rosier, il a été confirmé que le nombre de pays effectuant des essais sur le rosier dans le cadre de l'examen DHS est insuffisant pour que cette étude soit qualifiée d'utile, et le TWO est convenu de proposer, en lieu et place, une étude sur *Alstroemeria*, M. Joost Barendrecht (Pays-Bas) assumant les fonctions de coordonnateur.

Bases de données d'information de l'UPOV

88. Le TWO a examiné la question de l'examen des bases de données d'information de l'UPOV, en particulier la mise au point du système de codes UPOV. Il a été convenu que tous les experts devront vérifier les données concernant les espèces pour lesquelles ils ont des compétences techniques particulières et que, en outre, certains experts contrôleront les codes proposés dans les annexes du document TWO/36/3.

Variétés ornementales reproduites par voie sexuée

89. Le TWO a pris note des résultats de l'enquête sur l'examen des plantes ornementales reproduites par voie sexuée présentés dans le document TWO/36/4. Il est convenu que cette enquête ne devait pas être renouvelée en 2004 mais que les participants devront faire rapport sur les faits nouveaux pertinents.

Détermination des plantes hors-type

90. Les conditions d'homogénéité applicables aux variétés panachées ont donné lieu à des débats et il a été reconnu que des questions générales se posaient quant à la détermination des plantes hors-type. Par conséquent, le TWO a décidé de diffuser un questionnaire pour

recueillir des informations sur la proportion nécessaire de plantes ayant subi une mutation ou une variation pour que celles-ci soient considérées comme des plantes hors-type. Il est aussi convenu que, sous réserve de l'accord du TWF, ce questionnaire devra être envoyé également aux membres du TWF en vue d'obtenir des informations sur la façon de procéder avec les plantes fruitières.

Documents TGP

91. Le TWO a examiné un certain nombre de projets de documents TGP, priorité étant donnée aux documents TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen" et TC/39/6 Add. "Projet d'élaboration de documents TGP". Il a aussi examiné les documents TGP/4.2 Draft 1 "Collections de variétés pour les espèces d'arbres et les espèces pérennes", TGP/13 Draft 1 "Conseils pour les nouveaux types et espèces" et TGP/14.2.3 Draft 1 "Termes botaniques : couleur".

Principes directeurs d'examen

92. Le TWO a achevé la mise au point du projet de principes directeurs d'examen pour l'alstroèmère (révision), *Catharanthus roseus*, la clématite, le millepertuis, l'impatiante walleriana et la verveine pour soumission au TC. Toutefois, il a été ultérieurement convenu que les principes directeurs d'examen pour l'alstroèmère devront être réexaminés à la session de 2005 du TWO. Le TWO a prévu de poursuivre l'examen des principes directeurs d'examen pour l'amarante, l'argyranthème, le brachycome, le chamelaucium, le dahlia, l'œillet tagette, du poinsettia (révision) et du rosier (révision), et a décidé d'examiner les nouveaux projets de principes directeurs d'examen du chrysanthème (révision), de l'eucalyptus (partie de genre uniquement), du flox, du gypsophile, de l'hibiscus, du mufler et de la tulipe (révision). Il a aussi décidé d'examiner un nouveau projet de principes directeurs d'examen du diascie et de l'hévée au cours de sa session de 2005.

Date et lieu de la prochaine session

93. À l'invitation de l'expert de l'Allemagne, le TWO est convenu de tenir sa trente-septième session à Hanovre, du 12 au 16 juillet 2004.

Programme de la prochaine session

94. Le TWO a prévu d'examiner ou de réexaminer, durant sa trente-septième session, les questions suivantes : brefs rapports sur les faits nouveaux dans le domaine de la protection des variétés végétales présentés par des membres et des observateurs; rapport sur l'évolution au sein de l'UPOV; faits nouveaux dans le domaine des techniques moléculaires; projet d'examen de la publication des descriptions variétales; examen des bases de données d'information de l'UPOV; documents TGP; critères de détermination des plantes hors-type; débats sur les projets de principes directeurs d'examen; recommandations sur les projets de principes directeurs d'examen; date et lieu de la prochaine session; programme à venir.

Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)

95. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a tenu sa trente-septième session à Roelofarendsveen (Pays-Bas), du 23 au 27 juin 2003, sous la présidence de M. Kees van Ettehoven, Naktuinbouw (Pays-Bas). Le compte rendu des

conclusions figure dans le document TWV/37/8 et le rapport détaillé dans le document TWV/37/9.

Participation

96. Ont assisté à la session 39 experts représentant 16 États membres, un État ayant le statut d'observateur et trois organisations ayant le statut d'observateur. Le TWV a pris note du fait que l'atelier préparatoire a réuni 11 participants.

97. Le TWV a entendu des rapports verbaux présentés par des participants sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine de la protection des variétés végétales dans leurs pays respectifs. Il a pris note en particulier d'un exposé sur une proposition mise au point aux Pays-Bas, qui suppose l'utilisation des essais des obtenteurs dans l'examen DHS aux fins des droits d'obteneur. Il a en outre été fait état d'une étude en cours aux Pays-Bas sur l'utilisation de techniques moléculaires dans la gestion de variétés de référence, dans le cadre de laquelle 90 variétés de tomate servent à comparer les résultats qui ont été obtenus à partir de caractères morphologiques avec ceux qui ont été obtenus à partir de marqueurs moléculaires. Le TWV a noté qu'un processus de préadhésion à l'Union européenne est en cours en République tchèque, en Hongrie, en Pologne et en Slovaquie.

98. Le TWV a entendu un rapport verbal du Bureau de l'Union sur les faits nouveaux dans le domaine de la protection des obtentions végétales au sein de l'UPOV, en particulier sur l'évolution touchant le comité technique et les groupes de travail techniques.

Techniques moléculaires

99. Le TWV a entendu un rapport verbal du Bureau de l'Union sur les faits nouveaux intervenus dernièrement dans le domaine des techniques moléculaires, sur la base du document TC/38/14 Add.–CAJ/45/5 Add.

100. Le TWV a entendu un rapport verbal du président du sous-groupe *ad hoc* pour le champignon de couche. Il a relevé que beaucoup de "variétés" ne peuvent pas être différenciées à l'aide des caractères morphologiques et est convenu que l'utilisation de techniques moléculaires aux fins de l'examen de la distinction de ces variétés n'est pas conforme à la position de l'UPOV.

Projet d'examen de la publication des descriptions variétales

101. En ce qui concerne le projet d'examen de la publication des descriptions variétales, le TWV a pris note des rapports des coordonnateurs pour le chou chinois et la laitue. Il est convenu que l'étude sur le chou chinois devra porter sur les 25 variétés figurant dans les listes de deux pays ou plus et que l'étude sur la laitue devra avoir pour fondement les 104 variétés prises en considération par trois collaborateurs ou davantage et que 28 autres variétés seront sélectionnées parmi les variétés figurant dans les listes de deux collaborateurs afin de faire en sorte que tous participent. Le TWV a en outre approuvé les recommandations figurant dans le document TWV/37/5, en particulier celle qui prévoit que l'étude devrait être fondée sur tous les caractères des principes directeurs d'examen de l'UPOV.

Bases de données d'information de l'UPOV

102. Le TWV a entendu un rapport verbal du Bureau de l'Union sur les projets d'élaboration de codes UPOV et la base de données GENIE, fondé sur le document TC/39/13. Il a aussi

reçu un rapport sur les projets d'amélioration de la base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales, fondé sur le document TC/39/14-CAJ/47/5. En ce qui concerne l'élaboration de codes UPOV, le TWV a été invité à examiner les codes UPOV proposés présentant un intérêt pour le TWV, tels qu'ils figurent dans le document TWV/37/6.

Documents TGP

103. Le TWV a examiné le document TGP/7 Draft 3 et ses annexes, et a formulé plusieurs propositions de modification. Il a approuvé les propositions d'élaboration des documents TGP telles qu'exposées dans les annexes I à III du document TC/39/6, à l'exception du document TGP/12.4 ("Examen des caractères olfactifs et gustatifs") qui devrait être supprimé de l'annexe III. Le TWV a examiné le document TGP12.1.1 ("Caractères exprimés en réponse à des actes externes : résistance aux maladies") et est convenu que des propositions portant sur une "résistance partielle" devraient être élaborées dans un futur projet.

Principes directeurs d'examen

104. Le TWV est convenu que les principes directeurs d'examen pour la chicorée industrielle, adoptés par le Comité technique à sa trente-septième session tenue en avril 2001, devraient être en partie révisés sur la base des observations des experts de la Belgique. Il est aussi convenu que les principes directeurs d'examen pour la laitue, adoptés par le Comité technique à sa trente-neuvième session, tenue en avril 2003, devraient être en partie révisés en ce qui concerne les caractères relatifs à la résistance au mildiou. Le TWV est convenu que le document TG/90/6 (proj.1), consacré aux principes directeurs d'examen pour le chou frisé, devrait être revu de manière à porter uniquement sur Curly Kale.

105. Le TWV est convenu de transmettre les projets de principes directeurs d'examen pour la carotte (révision), le chou de Bruxelles (révision), le chou frisé (révision), le chou pommé (révision), la laitue (révision), le panais, la pastèque (révision), la pérille et la poirée/bette commune (révision) pour adoption par le Comité technique à sa quarantième session.

106. Le TWV est convenu de réexaminer le projet de principes directeurs d'examen pour le champignon de couche, la chicorée industrielle (révision), le ginseng, la *Husk Tomato*, le melon (révision) et le romarin. Il a décidé de commencer à examiner, à sa trente-huitième session, les projets de principes directeurs d'examen pour le haricot (révision), le maïs sucré, le persil (révision), le pois (révision), le pois chiche (révision) et le poivrier (révision). Il a été convenu que le TWA serait invité à notifier les experts intéressés souhaitant contribuer à l'élaboration du projet de principes directeurs d'examen pour le haricot et le pois.

Date et lieu de la prochaine session

107. À l'invitation de l'expert de la République de Corée, le TWV est convenu de tenir sa trente-huitième session en République de Corée du 7 au 11 juin 2004.

Programme de la prochaine session

108. Le TWV est convenu d'examiner ou de réexaminer, à sa trente-huitième session, les questions suivantes : bref rapport sur les faits nouveaux dans le domaine de la protection des variétés végétales; techniques moléculaires; projet d'examen de la publication des descriptions variétales; examen des bases de données d'information de l'UPOV; documents TGP; débats sur les projets de principes directeurs d'examen pour le champignon de couche, la chicorée industrielle (révision), le ginseng, le haricot (révision), la

Husk Tomato, le maïs sucré, le melon (révision), le persil (révision), le pois (révision), le pois chiche (révision), le poivrier (révision) et le romarin; date et lieu de la prochaine session; programme à venir; compte rendu des conclusions de la session.

109. Le Conseil est invité

a) à prendre note des travaux du TC ainsi que des groupes de travail techniques et du BMT dont il a été rendu compte au TC, comme indiqué dans le présent document,

b) à approuver le programme de travail du TC ainsi que les programmes de travail des groupes de travail techniques et du BMT dont il a été rendu compte au TC, comme indiqué dans le présent document.

[Fin du document]